

procher de la hauteur des prétentions de la cour de Vienne, l'espece d'affervissement où végete le ministère de Versailles. Lorsque l'empereur eut envahi une partie des états de Baviere, la cour de Suede voulut sonder les dispositions de la cour de Versailles, qui répondit, *que la France ne se départiroit point de sa garantie commune du traité de Westphalie, mais que, jusqu'à présent, il ne se passoit rien qui pût exiger aucune démarche de sa part.* » O Louis XIV !  
 » s'écrie M. de Peyssonnel, ô grand roi !  
 » qui as porté l'empire François au plus  
 » haut degré de gloire & de puissance, au-  
 » rois-tu jamais cru possible que le minis-  
 » tere d'un de tes successeurs donnât un  
 » jour à une puissance alliée, une réponse  
 » aussi timide & aussi incohérente, dans  
 » l'instant critique où l'un des plus grands  
 » états de l'Allemagne étoit injustement en-  
 » vahi par la maison d'Autriche ? où &c. &c.  
 » Eh ! que falloit-il donc pour sauver ce  
 » ministère & le tirer de sa stupeur ? ,,

La sixieme section offre les événemens principaux depuis la paix de Teschen, en 1779, jusqu'à l'année courante 1789. On n'y verra pas, sans le plus grand étonnement, les pieces authentiques de la conduite de la cour de Vienne envers celle de France, dans cette dernière époque parcourue par l'auteur.

La septieme section occupe le second volume, où l'auteur donne le tableau général des rapports actuels de toutes les puissances de l'Europe avec la France. Rien de plus intéressant que les différens